

Une source généalogique méconnue

Marcel Fournier

Number 34, Summer 1993

Sur la trace des ancêtres

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/8418ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Éditions Cap-aux-Diamants inc.

ISSN

0829-7983 (print)

1923-0923 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Fournier, M. (1993). Une source généalogique méconnue. *Cap-aux-Diamants*, (34), 67–67.

Une source généalogique méconnue

Depuis le 16 janvier 1869, le gouvernement publie, à chaque semaine, la *Gazette officielle du Québec*. C'est par le truchement de ce journal que l'autorité politique québécoise diffuse les lois, les règlements, les arrêtés en conseil, les avis de nominations et autres informations dont la publication est requise par la loi.

Pour le généalogiste qui s'intéresse à l'histoire de sa famille, la *Gazette officielle du Québec* offre une mine de renseignements biographiques lui permettant de mieux connaître ses ancêtres sur une période de plus d'un siècle.

Les renseignements à caractère biographique qu'elle contient sont souvent inédits. On y trouve les avis concernant les actes en séparation de biens et de corps, les avis de changement de noms, les nominations des commissaires d'écoles, des conseillers municipaux, des juges de paix et des autres officiers de justice œuvrant dans les villes et villages du Québec.

Fréquemment, lorsque l'on cite ces individus, on mentionne leur statut, leur occupation et leur résidence. Ces mentions sont d'un intérêt évident pour les historiens qui veulent étoffer la biographie de leur ancêtre.

C'est également dans la *Gazette officielle du Québec* que l'on trouve les listes de propriétaires et des propriétés vendues à la suite de faillites personnelles, des ventes par licitation, pour taxes non payées aux municipalités ainsi que des ventes par shérif. Ces listes nominatives sont autant de renseignements précieux pour le généalogiste car elles mentionnent, en plus des noms, les occupations et les lieux de résidence des individus en cause. C'est souvent après de telles ventes que des milliers de Canadiens français se sont exilés dans les États de la Nouvelle-Angleterre, abandonnant ainsi leur propriété canadienne.

À titre d'exemple, voici deux types de mentions publiées dans la *Gazette officielle du Québec* en 1949.

Action en séparation de biens

Une action en séparation de biens a été formée par Dame Jeanne d'Arc Berthelet de la ville et du district de Montréal, épouse de Roger Huot, camionneur des mêmes lieux contre ce dernier, dans une cause portant le numéro 2800265 des dossiers de la Cour Supérieure du district de Montréal. Montréal, le 16 décembre 1949.



La Gazette officielle de Québec, 22 juillet 1876. (Archives de l'auteur.)

Avis public

Avis est par la présente donné que Rosario Béglise, commerçant de Danville, comté de Richmond, Qué., s'adressera à la prochaine législature de la province de Québec pour faire voter une loi lui permettant, de même qu'à son épouse, Olive Boisvert, d'adopter légalement: 1° Aimée-Blanche Pay, fille majeure de John Thomas Pay, domicilié à Sommersworth, New Hampshire, États-Unis d'Amérique, et de feu Alexandrina Charland; et 2° Marie-Julienne Hébert, fille majeure de feu Évariste Hébert, en son vivant cultivateur de Saint-Gabriel de Stratford, comté de Wolfe, et de Marie-Anne Hébert, veuve dudit Évariste Hébert, domiciliée à Saint-Gabriel de Stratford. Les procureurs du Pétitionnaire Langlais et Langlais.

Ces deux extraits illustrent bien les trouvailles à caractère généalogique que l'on peut faire dans la *Gazette officielle du Québec*.

Cette masse documentaire de plus de 700 000 pages est une source méconnue, mais d'une grande utilité pour localiser des citoyens dans une municipalité du Québec. Malheureusement, les collections complètes

et en bon état de la *Gazette officielle du Québec* sont de plus en plus rares.

Pour pallier cette lacune, la Bibliothèque nationale du Québec a entrepris au début de 1993 de microfilmer cette importante collection qui compte plus de 120 années. D'ici trois ans, la collection antérieure à 1972 sera disponible. Les microfilms 35 mm seront diffusés au fur et à mesure de leur production afin que les bibliothèques et les centres de documentation puissent les acquérir le plus tôt possible.

Pour faciliter la recherche dans cette volumineuse collection, les index annuels seront regroupés au début de chaque année. De plus, des index seront produits sur microfiches afin de constituer un instrument de recherche indépendant. Une fois le travail de microfilmage terminé, la *Gazette officielle du Québec*, une source documentaire importante pour l'histoire du Québec, sera plus facilement accessible aux historiens et aux généalogistes québécois. ♦

Marcel Fournier
Bibliothèque nationale du Québec